

PRÉSENTATION AU :

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES**

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Juillet 2018

OBJECTIF : **RENFORCER LE SECTEUR CARITATIF AFIN
QU'IL AIDE LE CANADA À SOUTENIR LA
CONCURRENCE**

RECOMMANDATION : **ÉLIMINER L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL
POUR LES DONS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS
PRIVÉES ET DE BIENS IMMOBILIERS**

DONALD K. JOHNSON, O.C., LL. D.

*Directeur, Fondation des hôpitaux Toronto General et Western
Membre, conseil consultatif, Ivey Business School, Université Western
Président émérite et administrateur, Business for the Arts
Membre, 2018 Major Individual Giving Cabinet, Centraide du Grand Toronto
et de la région de York*

Résumé

Comment le budget de 2019 peut-il faire augmenter les dons de bienfaisance de 200 millions de dollars?

Le budget de 2015, qui a bénéficié du soutien des trois partis, comprenait une mesure qui aurait très bien pu faire augmenter les dons de bienfaisance de 200 millions de dollars par année. On y prévoyait en effet que, si le propriétaire d'actions d'une société privée ou de biens immobiliers vendait son actif à une partie sans lien de dépendance et donnait l'ensemble ou une partie du produit en espèces à un organisme de bienfaisance enregistré dans un délai de 30 jours, il était exempté du paiement de l'impôt sur les gains en capital. À la grande surprise de la plupart des observateurs, le budget de 2016 indiquait que le gouvernement n'irait pas de l'avant avec cette mesure. Le but du présent mémoire est d'expliquer en quoi cette proposition aiderait le gouvernement à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés pour le budget de 2019 et qui sont énumérés dans l'invitation du gouvernement à participer aux consultations prébudgétaires. Par ailleurs, nous avons écouté les préoccupations exprimées par le ministère des Finances, les hauts fonctionnaires, les députés et les sénateurs. Le présent mémoire explique chacune de ces préoccupations et y répond.

Atteindre les objectifs énoncés par le gouvernement pour le budget de 2019

- Nos universités et nos collèges, qui offrent des programmes d'études et de formation essentiels pour des millions de Canadiens, aident aussi ces derniers à être aussi productifs que possible. Les hôpitaux, qui ont pour rôle de soigner les patients et de leur offrir des traitements opportuns, contribuent à ce que les patients soient aussi productifs que possible. Les universités, les collèges et les hôpitaux seraient les principaux bénéficiaires de la hausse des dons de bienfaisance entraînée par cette mesure.
- Les divisions de recherche des universités et des hôpitaux jouent un rôle important au chapitre de l'innovation. Mais pour qu'elles soient en mesure de rivaliser avec les établissements des États-Unis et d'ailleurs, nos divisions de recherche ont besoin de plus de fonds que ce que leur offrent les gouvernements fédéral et provinciaux pour financer leurs travaux de recherche et acheter de l'équipement technologique de pointe. Ce modèle de soutien du secteur privé a fait ses preuves aux États-Unis et connaîtra du succès ici aussi, ce qui nous permettra d'attirer et de conserver les plus brillants talents du monde.

Prise en compte des préoccupations

Voici un sommaire des préoccupations dont il est question dans le présent mémoire :

- ***Manque à gagner sur le plan fiscal pour le gouvernement fédéral*** : Les impôts sur les gains en capital que l'État n'engrangerait pas à cause de ces dons ne représentent que 50 à 65 millions de dollars par an, alors que le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance a la même valeur que les dons en espèces.
- ***Risque de surévaluation ou de sous-évaluation*** : Le donateur doit vendre les actifs à une partie sans lien de dépendance, ce qui permet de garantir que le donateur reçoit la juste valeur de marché pour la vente.
- ***Certains prétendent que les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada sont déjà très généreux*** : Cette proposition supprime une iniquité de la *Loi de l'impôt sur*

le revenu actuelle. Elle accorde en effet le même traitement fiscal pour les dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers que celui qui s'applique aux dons de tous les autres biens en capital à valeur accrue – les valeurs cotées en bourse.

- ***Substitution des actions de sociétés privées et de biens immobiliers par des dons en espèces*** : Les experts estiment que de 90 à 95 % de ces dons s'ajouteraient aux dons en espèces, et que seulement 5 ou 10 % seraient des dons de substitution.

Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de recommander au gouvernement de mettre en œuvre ces mesures dans le budget de 2019. Ce serait un excellent gage d'avenir pour tous les Canadiens des générations à venir!

Introduction

Le budget de 2015 comprenait une mesure prévoyant que, si le propriétaire d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers vendait ses actifs à une partie sans lien de dépendance et faisait don des recettes en espèces à un organisme de bienfaisance enregistré dans un délai de 30 jours, il était dispensé de tout impôt sur les gains en capital pour la partie des recettes en espèces donnée à un organisme de bienfaisance. Cette mesure a eu l'appui des conservateurs, des libéraux et des néo-démocrates. Même si elle était comprise dans le budget, elle ne figurait pas dans la loi sur le budget adoptée en juin 2015, parce que les documents législatifs n'étaient pas encore prêts. Elle n'a donc pas été édictée.

Tous les intervenants du secteur sans but lucratif ont été surpris et déçus que le budget de 2016 indique que le gouvernement n'irait pas de l'avant avec cette mesure et que le budget de 2017 ne revienne pas sur cette importante question d'intérêt public. Le budget de 2019 donne l'occasion au gouvernement de revenir à la charge et de faire augmenter les dons de bienfaisance de 200 millions de dollars par an. Cet argent profitera à tous les Canadiens de la classe moyenne qui reçoivent des services des hôpitaux, des organismes de services sociaux, des collèges et universités, des organismes culturels et artistiques et des organismes religieux.

De nombreux propriétaires d'entreprise estiment que leurs avoirs devraient retourner à la société pour le bien commun au lieu d'être concentrés entre les mains de quelques membres de leur famille. Alors que le gouvernement réduit le financement qu'il accorde aux programmes sociaux, il est d'autant plus important de pouvoir compter sur un « troisième » secteur vigoureux et dynamique. Comme le programme du gouvernement consiste à aider la classe moyenne, que celle-ci soit définie en fonction du revenu ou de l'actif net, la mise en place de cette mesure devrait permettre aux propriétaires d'entreprise et de biens immobiliers de la classe moyenne d'avoir un traitement fiscal plus juste.

Le but du présent mémoire est d'expliquer les raisons pour lesquelles cette mesure cadre avec les objectifs du gouvernement présentés dans son invitation aux Canadiens de participer aux consultations prébudgétaires.

Comment cette proposition aide-t-elle le gouvernement à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés pour le budget de 2019?

Le 4 juin 2018, le gouvernement a invité les Canadiens à lui faire connaître leurs priorités pour le budget fédéral de 2019. Les points qui suivent montrent en quoi notre proposition aiderait le gouvernement à réaliser ses objectifs :

1. Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens à être plus productifs?

- Les universités, les collèges et les hôpitaux recevraient le plus grand pourcentage des dons de bienfaisance supplémentaires si ces mesures étaient adoptées. Ces organismes sans but lucratif offrent des programmes d'études et de formation ainsi que des soins de santé qui sont essentiels pour aider les Canadiens à être aussi productifs que possible.

2. Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes à devenir plus productives et plus concurrentielles?

- Les universités et les hôpitaux administrent d'importants programmes de recherche qui sont essentiels sur le plan de l'innovation et de la commercialisation. Pour effectuer ces recherches, ils ont besoin de technologies et d'équipement de pointe. Comme les gouvernements fédéral et provinciaux disposent de fonds limités pour financer l'achat de ce type d'équipement et soutenir le personnel de recherche, les dons du secteur privé jouent un rôle important. La mise en place de cette mesure se traduirait par une hausse importante des dons, qui permettraient ensuite de mieux soutenir la recherche, de financer l'achat d'équipement à la fine pointe de la technologie et d'attirer les meilleurs et plus brillants talents des États-Unis et d'ailleurs dans le monde.
- Ces programmes de recherche mènent souvent à la création de nouveaux produits qui renforcent la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.
- Les entrepreneurs contribuent directement à la croissance économique en mettant l'accent sur l'innovation et la création de nouveaux produits et en aidant le Canada à soutenir la concurrence. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente 109 000 entreprises privées, soutient vigoureusement cette proposition.

Prise en compte des préoccupations concernant notre proposition

Le reste du présent mémoire traitera de toutes les préoccupations exprimées par le ministère des Finances, les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.

Manque à gagner sur le plan fiscal pour le gouvernement fédéral

Le manque à gagner que cette proposition causerait au gouvernement fédéral dépend de la valeur des dons de bienfaisance d'actions de société privée et de biens immobiliers imposables ainsi que du prix de base rajusté (PBR) des biens faisant l'objet du don. **Le 8 mars 2011, l'Institut C.D. Howe a tenu une conférence sur le thème du renforcement des finances des organismes de bienfaisance au Canada. Un des conférenciers a estimé que nos propositions se traduiraient par une augmentation annuelle des dons de bienfaisance sous forme d'actions de société privée et de biens immobiliers de 170 à 225 millions de dollars, et que la perte de recettes fiscales pour le gouvernement fédéral serait tout au plus de 50 à 65 millions de dollars.** Le coût fiscal pour le gouvernement fédéral du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance serait le même que pour les 200 millions de dollars de dons en espèces, soit environ 60 millions de dollars. Le coût fiscal des impôts sur les gains en capital cédés n'est que 0,002 % du déficit budgétaire prévu, et le coût fiscal pour le gouvernement fédéral des impôts sur les gains en capital cédés et du crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance réunis n'est que 0,004 % du déficit. Le coût fiscal de cette mesure ne provoquerait pas d'augmentation importante du déficit. Ces estimations sont basées sur une analyse du rapport annuel sur les dépenses fiscales fédérales publié par le ministère des Finances et tiennent compte du pourcentage des dons des biens en capital à valeur accrue aux États-Unis qui sont réalisés sous forme d'actions de société privée et de biens immobiliers.

Préoccupation concernant le risque de surévaluation ou de sous-évaluation

Toute préoccupation à ce sujet est écartée du fait que la mesure précise que le donateur doit vendre les actifs à une partie sans lien de dépendance et donner les recettes en espèces à un organisme de bienfaisance dans les 30 jours suivant la conclusion de la vente. Étant donné que

l'acheteur ne doit pas avoir de lien de dépendance avec le donateur et que le donateur recevra, en toute logique, le prix le plus élevé possible pour les actifs, cette disposition permet de dissiper toute préoccupation relative au risque de surévaluation ou de sous-évaluation.

Préoccupation selon laquelle les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance au Canada sont déjà très généreux

Ces propositions suppriment une iniquité de la *Loi de l'impôt sur le revenu* actuelle.

L'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse est déjà un principe fondamental de la politique publique des libéraux et des conservateurs. Le même principe devrait s'appliquer aux dons d'autres biens en capital à valeur accrue. Aux États-Unis, les dons de biens en capital à valeur accrue sont dispensés des impôts sur les gains en capital. Les biens en question comprennent notamment les valeurs cotées en bourse, les actions de société privée et les biens immobiliers.

Notre proposition mettrait les organismes sans but lucratif du Canada qui font des collectes de fonds pour les organismes de bienfaisance sur un pied d'égalité avec leurs homologues des États-Unis, auxquels nous faisons de la concurrence pour nous procurer les meilleurs et plus brillants talents.

Préoccupation concernant la substitution des actions de société privée et de biens immobiliers par des dons en espèces

Les dons d'actions de société privée et de biens immobiliers seraient en grande partie des dons supplémentaires, et non pas des substituts aux dons en espèces. Par exemple, un de mes amis est actionnaire minoritaire dans une société privée depuis plus de 25 ans.

Il peut vendre ses actions n'importe quand à l'actionnaire contrôlant, pour la juste valeur du marché. Si l'impôt sur les gains en capital pour les actions de sociétés privées est supprimé dans le budget de 2019, il donnera 6 millions de dollars à deux organismes de bienfaisance importants.

Si cette mesure n'est pas incluse, il va tout simplement continuer à garder ses actions. Le montant des dons qu'il fait chaque année à des organismes de bienfaisance est d'environ 25 000 \$. Ces 6 millions de dollars s'ajouteraient donc à ce montant.

Savoir profiter du succès de la suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse

En 1997, le gouvernement fédéral a réduit de 50 % l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse, pour une période d'essai de cinq ans. En 2006, le gouvernement fédéral a supprimé le reste des impôts sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. Avant 1997, les Canadiens n'avaient pas l'habitude de faire don de valeurs cotées en bourse à des organismes de bienfaisance parce que, quand ils transféraient des actions à un organisme de bienfaisance, ils étaient réputés les avoir vendues; ils devaient donc payer de l'impôt sur les gains en capital. Depuis 2006, les organismes de bienfaisance reçoivent plus de 1 milliard de dollars pratiquement chaque année en dons de bienfaisance. Le budget de 2019 est l'occasion tout indiquée pour profiter de cet énorme succès et faire augmenter les dons à des organismes de bienfaisance de 200 millions de dollars par année.

Nous conseillons vivement au Comité permanent des finances de recommander au gouvernement de mettre en œuvre ces mesures dans le budget de 2019.